

A Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées,
Coordonnateur du Comité de Massif des Pyrénées.
Commission des UTN

Objet : Observations concernant le dossier *UTN Guzet 2005 en Ariège*.

Monsieur le Préfet de Région,

J'ai consulté le dossier « UTN Guzet 2005 » qui a été mis à la disposition du public.

Ce dossier présente le projet d'Unité Touristique Nouvelle de la station de ski de Guzet Neige et notamment, l'extension du domaine skiable de la station dans le secteur du Fouillet.

Il comprend : (D1) dossier AMIDEV ; (D2) dossier Syndicat Mixte de Guzet ; (D3) dossier Dianeige pistes de ski ; (D4) dossier Analyse des risques d'avalanche au Fouillet ; (D5) Analyse financière UTN Syndicat Mixte de Guzet. Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des réflexions qui découlent de cette consultation.

Le projet d'aménagement UTN 2005 de la vallée du Fouillet est une **erreur de stratégie de développement**. Il consiste à essayer **d'aménager à grands frais une zone naturelle escarpée, avalancheuse et dangereuse pour la rendre skiable** :

1) L'investissement financier serait disproportionné et jamais rentabilisable.

Ensuite, les **coûts de fonctionnement de ce secteur seraient très lourds** : toute la zone étant avalancheuse, le risque serait permanent et la mise en sécurité très chère.

Cet aménagement viendrait à nouveau déséquilibrer les finances de la station (actuellement en équilibre précaire au prix d'aides exceptionnelles mais toujours renouvelées des collectivités locales) vers un déficit chronique.

D5 : A la page 3, on peut constater que le bilan d'exploitation 2001/2005 n'est équilibré que grâce à la participation des collectivités locales, ce qui n'est pas très sain en terme de gestion.

D4 : A la page 13, Il est encore écrit en conclusion : « l'ouverture dans un délai raisonnable du site nécessitera un investissement important en moyens de déclenchement... Cet aménagement demandera une vigilance particulière et une grande prudence en période avalancheuse ». C'est un euphémisme. En clair, cet aménagement représente une prise de risque pour ses futurs utilisateurs et il représente aussi une dépense financière inconsidérée, préjudiciable pour la station. Il n'apportera rien de fiable en contre partie.

2) L'impact de cet aménagement serait désastreux pour la faune en particulier pour le grand Tétrás (site vital répertorié ZNIEFF type 1), mais aussi pour le site naturel et le paysage. Aucune mesure ne peut compenser des travaux et des aménagements de cette ampleur dans un site naturel aussi fragile. A titre d'exemple : tout le monde peut constater les impacts lourds et dégradants des divers chantiers et projets de fuites en avant de la station qui ont laissé des cicatrices béantes sur le pic du Freychet et à Gérac ; déplorable image de la station... En outre, compte tenu des conditions financières aléatoires, il est clair que le premier secteur budgétaire qui serait sacrifié serait celui des quelques mesures compensatoires et de réhabilitation de l'environnement.

D3 : A la page 7, au chapitre « travaux d'aménagement » la description précise : « les terrassements se feraient à la pelle mécanique puissante et à l'explosif ». Il est certain que l'impact sera très fort pendant les travaux et après.

D3 : A la page 1, dès la lecture de l'introduction, on prend conscience de la difficulté de l'opération : le site se prête mal à l'aménagement pour le ski alpin et l'impact fort et dégradant est bien identifié :

Les cubatures seraient de : « 29 500 m³ au moins et 2/3 des matériaux seront extraits par minage, 1/3 par des pelles mécaniques ».

Ces travaux ne sont pas compatibles avec la préservation paysagère du site ni avec la protection du grand tétras.

Le caractère naturel et sauvage du secteur du Fouillet serait irrémédiablement détruit.

Aux pages 1 et 3, il suffit de se référer à la description des aménagements pour se rendre compte de l'impact destructeur qu'auraient ces pistes, à cause des travaux d'une part et à cause de la profonde mutation portée au site naturel d'autre part.

A la page 4, l'impact visuel négatif est décrit par la simple présentation des travaux : « Piste de Cerda, terrassement de 37 500 m³ et surface terrassée de 42 500 m³. Pour le secteur dit atelier 1, atelier 2 et les gares : 7 500 m³ de déblais et 18 500 m³ de terre et de roche à remanier ».

3) Le danger d'avalanche est tel qu'il y aura impossibilité de garantir la sécurité du domaine skiable. Tout le secteur est classé en zone rouge et plus de vingt couloirs sont répertoriés. Dans ces conditions, la **responsabilité pour mise en danger** des clients pourrait être légitimement évoquée en cas d'accident. Ceci bien sûr dans l'hypothèse où ce secteur serait « ouvert » au public, mais même dans le cas où ce secteur serait « fermé ». Divers incidents ont déjà eu lieu au Freychet au sujet précisément de cette interdiction et de sa transgression par des clients. Le « risque » et le « danger » reconnus sont incompatibles avec la notion de loisir payant encadré et de service public.

D1 : A la page 24, les risques répertoriés sont sérieux et le risque d'avalanche est tel que c'est tout le secteur du « Fouillet » qui est classé en zone rouge dans la carte page 25.

D4 : A la page 1 de ce dossier il est clairement dit « les ¾ des pistes envisagées ne peuvent éviter de traverser des zones avalancheuses ».

D4 : A la page 9 « conclusion » il est écrit : « la piste du Fouillet sera menacée sur plus d'un kilomètre par une vingtaine d'avalanches plus ou moins fréquentes ».

Pour **préserver l'avenir** de cette sympathique petite station de ski à vocation familiale et régionale, **il convient au contraire de protéger son environnement naturel**, son image, et **d'économiser sur les dépenses inutiles**.

Aménager le Fouillet serait une **grave erreur** qui pourrait avoir des conséquences dramatiques où l'Etat et l'administration auraient leur part de responsabilité.